



400 chemin de l'église
64300 LOUBIENG
Tél : 05.59.69.19.11
commune-de-loubieng@orange.fr

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES

ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE
Du 09 octobre 2026
Deux sens de circulation alternée manuellement
Route d'Ozenx
64300 LOUBIENG

Référence : ARTC202620

Le Maire de la commune de Loubieng,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 ;

VU le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R 411.28 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ;

VU la demande de l'entreprise COREBA Morlaàs, par mail, en date du 08 octobre 2026, domiciliée 11 rue du Pont Long à MORLAAS (64160) ;

Considérant que pour permettre l'exécution de travaux de raccordement producteur > 36 KVA PSCL, sur la voie dite route d'Ozenx sur la commune de Loubieng, pour assurer la sécurité des ouvriers de l'entreprise ou de la personne chargée de leur réalisation, et des usagers de la voie, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes :

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le 02 novembre 2026 et pour une période de 5 jours, la circulation sur la voie dite route d'Ozenx sur la commune de Loubieng sera réglementée. La circulation sera alternée manuellement sur les deux sens de circulation sur la voie pour des travaux de raccordement producteur > 36 KVA PSCL, par la société COREBA Morlaàs et l'ensemble de ses sous-traitants,

ARTICLE 2 : La circulation sera alternée manuellement dans les deux sens de circulation, durant la période des travaux sur la voie dite route d'Ozenx sur la commune de Loubieng, lors des travaux.

ARTICLE 3 : Les dépassements sur l'emprise du chantier sont interdits quelles que soient les voies laissées libres à la circulation. Cette interdiction de dépasser sera matérialisée par un panneau B 3.

ARTICLE 4 : Pendant la durée des travaux, aucun stationnement ne sera autorisé sur l'emprise de la zone de travaux et de part et d'autre sur une longueur de 100 mètres, excepté pour les véhicules affectés au chantier.

ARTICLE 5 : La vitesse de tout engins sera limitée à 30km/h.

ARTICLE 6 : La signalisation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvées par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992. La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par les soins de l'Entreprise concernée.
Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 7 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et à chaque extrémité du chantier.

ARTICLE 8 : Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Communauté des Communes de Lacq-Orthez,
- Monsieur le Chef de Brigade de la Gendarmerie de Mourenx,
- SDIS d'Orthez
- COREBA Morlaàs

Fait à Loubieng,
le 09 octobre 2026,

Le Premier Adjoint au Maire,
Agissant par suppléance,
Jérémy LAUDA





Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers



N° 14024*01

Le demandeur

Particulier ☐ Service public ☐ Maître d'œuvre ou conducteur d'opération ☐ Entreprise ☒

Nom : **DEMONCHY** Prénom : **Pascal**
 Dénomination : **COREBA MORLAAS** Représenté par :
 Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **11, rue du Pont Long**
 Code postal **64160** Localité : **MORLAAS** Pays : **FRANCE**
 Téléphone **0675508408** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
 Courriel : **p.demonchy@coreba.net**

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
 Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
 Code postal Localité : Pays :
 Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
 Courriel :

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
 Hors agglomération ☒ En agglomération ☐
 Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + ... ☐ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : + ... ☐
 Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **Route D'ozenx,,**
 Code postal **64300** Localité : **Loubieng**

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui ☐ Non ☐ Si oui indiquer la référence :
 Description des travaux : **Raccordement producteur > 36 KVA PSCL**

 Date prévue de début des travaux : **02/11/2026** Durée des travaux (en jours calendaires) : **5**

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) **5** Date de début de réglementation **02/11/2026**
 Restriction sur section courante ☐ Restriction sur bretelles ☐
 Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation ☒ Sens des Points de Repères (PR) croissants ☐
 Sens des Points de Repères (PR) décroissants ☐ Fermeture à la circulation ☐
 Basculement de circulation sur chaussée opposée ☐
 Circulation alternée : Par feux tricolores ☐ Manuellement ☒
 Restriction de chaussée :
 Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) ☐ Empiètement sur chaussée ☐ largeur de voie maintenue
 Suppression de voie ☐ nombre de voie(s) supprimée(s)

Interdiction de :**Circuler**

Véhicules légers ☐
poids lourds ☐

Stationner

véhicules légers ☐
poids lourds ☐

Dépasser

véhicules légers ☐
poids lourds ☐

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur ☒ Une entreprise spécialité ☐
Nom : Prénom :
Dénomination : Représenté par :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone : Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

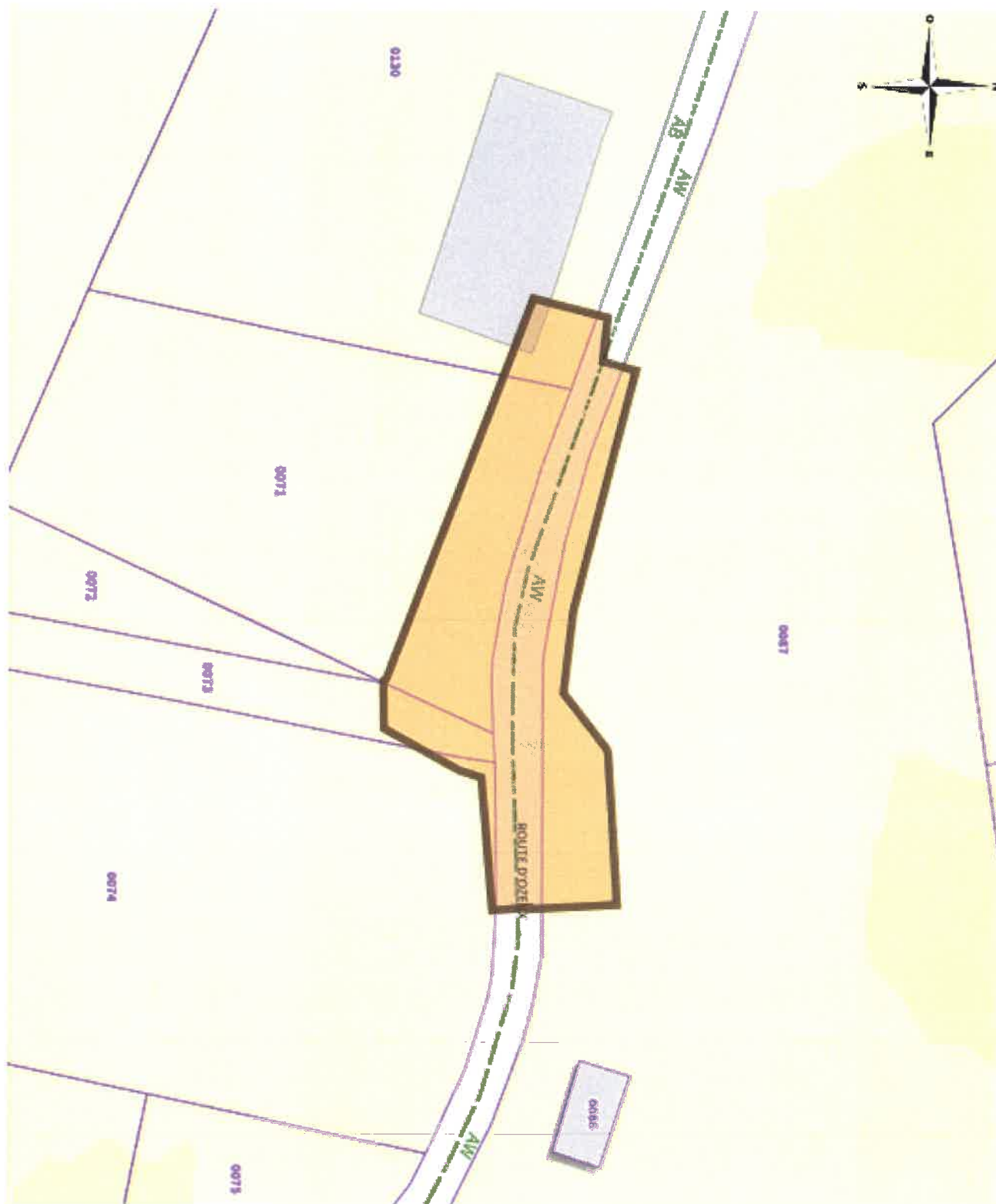
Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers ☐
Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} ☐ Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} ☐ Schéma de signalisation ☐
Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème} ☐

J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☒

Fait à : Morlaàs

Le : 09/10/2026

Nom : DEMONCHY Prénom : Pascal Qualité :



Coordonnées : <gml:MultiSurface srsName="EPSG:4171"><gml:surfaceMember><gml:Polygon><gml:exterior><gml:LinearRing><gml:posList srsDimension="2">-0.77641 43.433006 -0.776391 43.433057 -0.77589 43.432963 -0.775719 43.432948 -0.775604 43.433015 -0.775595 43.433017 -0.775279 43.433031 -0.77527 43.432896 -0.775273 43.432896 -0.775266 43.432841 -0.775543 43.432824 -0.775557 43.43279 -0.775558 43.43279 -0.775644 43.432676 -0.775744 43.432675 -0.775747 43.432679 -0.776541 43.4329 -0.776501 43.433014 -0.77641 43.433006</gml:posList></gml:LinearRing></gml:exterior></gml:Polygon></gml:surfaceMember></gml:MultiSurface>



Le service en +

COREBA MORLAAS

11, rue du Pont Long

64160 MORLAAS

Personne à contacter : DEMONCHY Pascal

Téléphone : 0675508408

Email : p.demonchy@coreba.net

MAIRIE DE LOUBIENG

400 CHEMIN DE L'EGLISE

64300 LOUBIENG

09 / 10 / 2026

Objet : COURRIER D'INFORMATION AVANT TRAVAUX

Madame, Monsieur,

Nous vous informons de notre intention de commencer des travaux à l'adresse suivante :

Route D'ozenx,,

64300 Loubieng

Date de début du chantier : 02 / 11 / 2026

Durée des travaux : 5 jours

Descriptif du chantier : Raccordement producteur > 36 kva pscl

Tel que la réglementation le prévoit, une déclaration dont le numéro de téléconsultation est le :

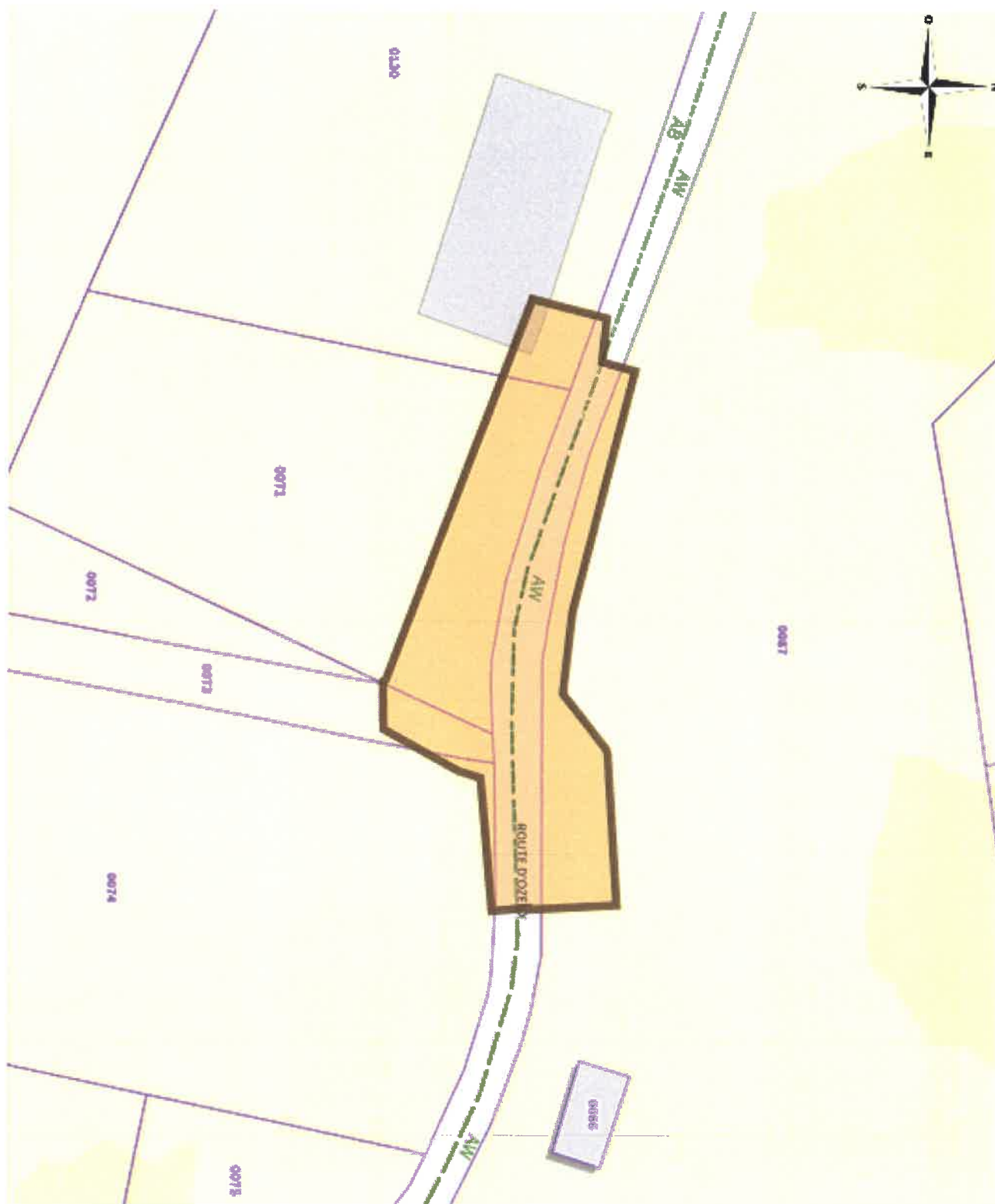
2026100968010S

a été adressée à l'ensemble des exploitants de réseaux concernés par l'emprise de notre chantier et référencés sur le site de l'état www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr.

Nous vous prions d'agréer nos sincères salutations.

Pascal DEMONCHY

Signé électroniquement sur www.dictservices.fr



Coordonnées : <gml:MultiSurface srsName="EPSG:4171"><gml:surfaceMember><gml:Polygon><gml:exterior><gml:LinearRing><gml:posList srsDimension="2">-0.77641 43.433006 -0.776391 43.433057 -0.77589 43.43296 3 -0.775719 43.432948 -0.775604 43.433015 -0.775595 43.433017 -0.775279 43.433031 -0.77527 43.432896 -0.775273 43.432896 -0.775266 43.432841 -0.775543 43.432824 -0.775557 43.43279 -0.775558 43.43279 -0.775644 43.432676 -0.775744 43.432675 -0.775747 43.432679 -0.776541 43.4329 -0.776501 43.433014 -0.77641 43.433006</gml:posList></gml:LinearRing></gml:exterior></gml:Polygon></gml:surfaceMember></gml:MultiSurface>